



SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

ARCHÉOLOGIE

À LA RECHERCHE DES SECRETS DE SANGUINAIRES C

P 5 À 8

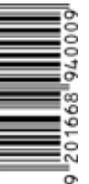
Photo Hervé Alfonsi - ARCSM

1,60€



JUSTICE
TA DE BASTIA,
DÉVELOPPER
LA MÉDIATION P18

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
ASSEMBLÉE P17
LIVRES P20
CARNETS DE BORD P22 • AGENDA P23
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R E À F I A N C ' À V O I

QUEL BONHEUR DE VIVRE
SOUS CE CIEL QUI COMPTE
AUTANT D'ÉTOILES QU'IL
YA DE DOLLARS PLANQUÉS
SUR DES COMPTES OFFSHORE!



KAMPA

À LA UNE

ARCHÉOLOGIE

À LA RECHERCHE DES SECRETS
DE SANGUINAIRES C P5 À 8

OPINIONS

ASSEMBLÉE

JUSTICE **TA DE BASTIA, DÉVELOPPER LA MÉDIATION**LIVRES **MARIUS MURACCIOLI, DE LA VOIX À L'ÉCRIT**

CARNETS DE BORD

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ANNONCES LÉGALES

P4

P17

P18

P20

P22

P23

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Nota salita

«**E**ccu u vostru contu! 86,3 milioni d'auri par piacè!» *Imaghjineti una fattura simili... Òn vi pari micca pussibili? Eppure, hè ciò ch'ella devi pagà à Cullittività di Corsica à a Corsica Ferries. In una decisionii di u 29 di sittembri scorsu, u Cunsigliu di Statu hà accertatu a cundanna di a corti amministrativa di Marseglia, dumandendu à a CdC di virsà quilla somma sprupusitata à a cumpagnia à i battelli gialli. A raghjoni: una cuncurrenza micca rigulari ind'u quadru di a dilegazioni di sirvizi publicu marittima di a Corsica trà u 2007 è u 2013, chì era stata attribuita à a SNCM. Si tratta quì di riparà a spluttazioni di u sirvizi complementariu à quill'epica. Durante i sferenti statini, a SNCM avaria benefiziatu d'aiuti in più di 167 milioni d'auri da a parti di a CdC, ciò chì avia purtatu a Corsica Ferries à ghjirassi ver di a ghjustizia. Una decisionii di più inde ssu cartulari chì dura dipoi ottu anni, chì hà fattu riagiscia cù forza u cunsigliu esecutivu. Par ellu, si tratta di un'inghjustizia murali è finanziaria, ma dinò di un scandalu puliticu. Una sintenza chì cuncerna, aldilà di a CdC, tutti i Corsi. In fatti, u bughjettu è l'azzioni di a Cullittività di Corsica pudariani essa tocchi d'una manera putenti, ch'ella fussi in tarmini di funzionamentu ma dinò d'investimenti. Un affari insuppurtevu pà a maghjuria tarritorialista nazionalista, soprattutto ch'ellu si paga quì i sbagli di i mandaturi Santini è Giacobbi, senza parlà di quilla indennità, chì saria sopravalutata. U cunsigliu esecutivu cuntaria di cuntinuà i so ricorsi in ghjustizia, pinsendu à purtà l'affari davanti a Cummissioni auropea. Malgradu tuttu, è sapendu chì un ghjornu o l'altru ci vularia à pagà ciò chì si pudaria cunsidarà com'è un'amenda, era impussibili di metta da cantu «calchi soldu», un annu dopu à l'altru, par ùn ritruvassi micca inde a situazioni ch'è no cunniscimu oghji? Òn si dici micca chì «governà, hè priveda»? ■ Santu CASANOVA*

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Quelque peu passées au laminoir des restrictions sanitaires, les commémorations du bicentenaire de la mort du Puvarettu n'ont offert à ses adorateurs et à ceux qui s'y intéressent sur un plan historique que bien peu d'occasions de s'immerger comme prévu dans l'épopée, même si depuis le début de l'année, la polémique n'a pas cessé entre partisans et contempteurs du Petit caporal. Autant dire que, le 24 septembre, l'inauguration d'une stèle à Capitellu, qui serait passé inaperçue en temps normal, a attiré les regards de bien des gens. Au point que Core in fronte y a mené une action le 2 octobre, remplaçant la plaque originelle par une autre de son cru.



Core in Fronte
@coreinfronte

Action de #CoreInFronte à Purtichju, à la plage de Capitellu, pour signifier aux tenants de la #Corse française et aux nostalgiques du tyran #Napoléon que nous n'accepterons jamais que soit gravé dans la pierre une mise en accusation des patriotes corses et de Pasquale Paoli.

Une action qui, bien entendu, a suscité à son tour la polémique. Tout d'abord de la part de ceux qui voient des « woke » partout, puis des opposants au mouvement nationaliste (le cumul est possible). D'aucuns faisaient cependant remarquer que, toutes considérations



porcu novu @NovuPorcu · 1h

Les patriotes Corses, certes, mais qui voulait servir la Corses aux Anglais.. bref quand on a rien à faire le week-end.. on va à capitellu..

politiques mises à part, les deux plaques, aussi bien la première que sa remplaçante, perpétuaient une erreur historique qu'Abel Gance

n'avait pas peu contribué à ancrer dans l'imaginaire collectif à grand renfort de plans grandiloquents. Jusque-là, rien que de très normal



Marc'antò colleoni @AntoColleoni · 2 oct.

En réponse à @coreinfronte @FTViaStella et 8 autres personnes

Pas tant ridicule que ça je trouve si on cherche bien Napoléon n'est pas parti le 11 juin de Porticcio mais le 3 juin et de Calvi (que la droite est le préfet change l'histoire de Napoléon pour fair un attrape touriste à Porticcio , c'est ça le ridicule

dans le quotidien de Twitter. Mais Valérie Bozzi tenait à réagir à son tour, en gratifiant au passage Core in fronte d'une désignation pour le moins curieuse, sinon injurieuse. Nombreux ont été les twittos



Valérie Bozzi

@valerie_bozzi

N'en déplaise à certains c'est bien de Porticcio que le 11 juin 1793, Napoleon Bonaparte quitta la Corse pourchassé par ses ennemis ! Tenter d'ostraciser le plus célèbre des Corses est déplorable comme faire de la politique spectacle par un groupuscule en manque de notoriété.

à souligner que le « groupuscule » siégeait avec elle à l'Assemblée de Corse et que l'Histoire se passerait bien d'une réécriture par ses soins. Vérifications faites par beaucoup de gens, d'après A.-M. Graziani, la famille Bonaparte s'est effectivement embarquée pour le continent le 11 juin depuis Calvi, information confirmée par la Fondation Napoléon, dont on se demande si elle est considérée par la maire de Grosseto-Prugna comme un « groupuscule en manque de notoriété ». ■ EP

HUMEUR

On vous doit plus que la lumière

Pour tout vous dire, j'écris dans le noir. Nous sommes en vigilance orange, il pleut fort, le tonnerre gronde : l'électricité a sans doute eu peur, elle est partie. Elle fait souvent comme ça, entre deux de ces variations de tension que mon électroménager n'aime pas beaucoup. Pourtant, je vis à deux pas de la centrale de Lucciana, juste de l'autre côté du Golo. Aujourd'hui, il n'est même pas en crue. Il n'y avait aucun danger pour elle.

Cette chère électricité ! Il paraît que c'est une fée... Faut-il croire aux fées ? Après la très importante augmentation du cours du gaz sur les marchés, celle de l'électricité était annoncée. Nous nous sommes inquiétés : on nous parlait de 12%. Heureusement, le Premier ministre a annoncé qu'il n'y aurait pas d'évolution d'ici la fin de l'année et que la hausse, début 2022, serait limitée à 4 %. Mais nous, en Corse, où en sommes-nous ? Nous avons bien compris que nous sommes sur une île et que, comme dans toutes les autres îles, nous avons une électricité plus chère à produire, que nos tarifs ne sont viables que grâce à la péréquation établie au plan national. Nous savons bien que chez nous elle provient à 41,7% du thermique (le fioul lourd du Vazzu et le léger de Lucciana), à 30,7% de l'interconnexion avec l'Italie et à 27,6% des énergies renouvelables. On nous a expliqué aussi qu'en 2050, grâce aux énergies renouvelables, nous serons autonomes, énergétiquement parlant, en tout cas.

Mais il paraît aussi qu'en 2023, la centrale de Lucciana fonctionnera au gaz. Comme celle d'Ajaccio, quand elle sera construite. Que nous roulerons bientôt tous en voiture électrique que nous pourrons, sans problème, recharger. Même en été, quand il y aura des touristes roulant eux-mêmes en voitures électriques. Que les black-out style 2005, c'est fini. Bref, que nous aurons tout ça... ou pas.

En attendant, si on me donnait au moins la lumière. Parce qu'aujourd'hui, je vous assure, c'est pas Versailles ici ! ■ Claire GIUDICI

ARCHÉOLOGIE

À LA RECHERCHE DES SECRETS DE SANGUINAIRES C

Depuis le 20 septembre dernier, un programme de recherche pluriannuel a été engagé par l'ARASM et la DRASSM sur ce navire du XVI^e siècle qui gît par 19 mètres de fond dans les eaux de la Méditerranée.

Réunissant divers spécialistes, ces fouilles ont pour but de percer à jour l'histoire de ce mystérieux bâtiment, qui pourrait bien avoir participé à la construction de la ville d'Ajaccio.



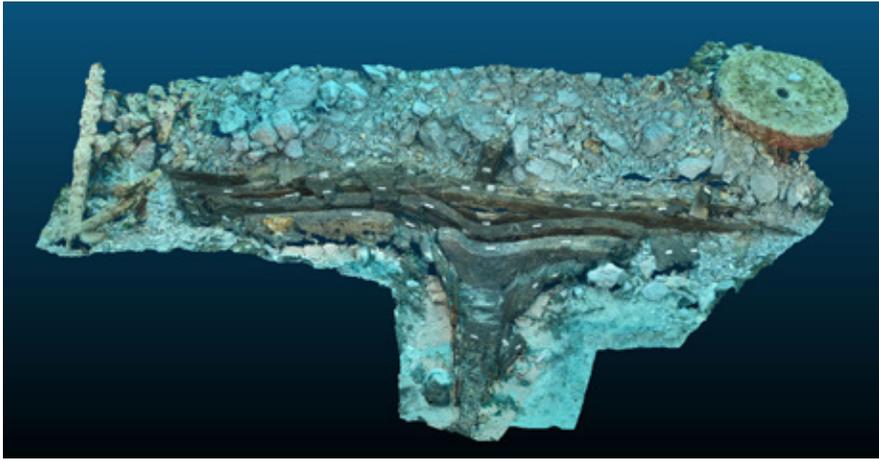
Photo Frédéric Osada • Arasm Drassm

Arrière de l'épave Sanguinaires C en cours de fouille

Elle gît dans les eaux cristallines du golfe d'Ajaccio depuis près de 500 ans. Découverte en 2005, l'épave sobrement baptisée *Sanguinaires C* intéresse depuis lors au plus haut point nombre de scientifiques et de passionnés d'histoire. Il faut dire que ce navire solidement construit en chêne, et reposant par quelques 19 mètres de fond à quelques encablures des îles dont il porte le nom, est loin d'avoir livré tous ses trésors. C'est pour tenter de percer ses secrets qu'un programme pluriannuel de recherches archéologiques a été lancé pour trois ans, le 20 septembre dernier par l'Association pour la recherche archéologique sous-marine [ARASM] et le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines [Drassm], soutenus par le ministère de la Culture et la Collectivité de Corse. « Cette épave est exceptionnelle à nos yeux, de par sa chronologie et sa construction navale. Elle a une architecture particulière dite « à clin » qui est vraiment caractéristique du monde atlantique et de l'Europe du Nord, mais pas du tout de la Méditerranée », explique Marine Sadania, du Drassm. « L'épave Sanguinaires C est seulement la troisième retrouvée dans le monde méditerranéen à présenter ce type d'architecture. On suspecte donc que ce navire vient de plus loin que la Méditerranée, mais nous ne savons pas encore d'où il venait vraiment », s'enthousiasme cette jeune archéologue qui co-dirige les fouilles avec Hervé Alfonsi, président de l'Arasm. Si

de ce navire on ne connaît finalement encore que peu de choses, diverses collaborations tissées, notamment avec des scientifiques danois, ont d'ores et déjà permis de remonter la piste d'un bateau présentant des caractéristiques architecturales similaires retrouvé à Stockholm. « Nous savons donc qu'il a une construction nordique et qu'il a sûrement été racheté par les Génois pour faire du transport de matériaux entre 1500 et 1550 », dévoile Hervé Alfonsi en soulignant qu'il y a une forte probabilité que sa destination ait été Ajaccio. « À cette époque, la ville était en plein développement, et comme il s'agit d'un bateau génois, on peut supposer qu'il avait quelque chose à faire avec la construction d'Ajaccio, mais cela c'est l'avenir qui nous le dira », sourit-il en pointant l'indice particulier qui permet de formuler cette hypothèse : la cargaison principale du navire était composée d'un chargement de pierres de calcaire dolomitique. « Il existe des textes qui disent qu'à l'époque de la construction d'Ajaccio, les gouverneurs génois étaient en recherche de chaux pour les constructions. Or, la cargaison du navire peut servir de pierre à chaux. Un autre texte nous dit que lors de la construction d'Ajaccio, Bonifacio a refusé de donner du calcaire pour construire la ville car elle voyait d'un très mauvais œil la construction d'une nouvelle ville génoise qui allait lui faire concurrence. Donc on peut supposer que les Génois, n'ayant pas de calcaire à proximité, l'ont fait venir directement de

« Nous savons donc qu'il a une construction nordique et qu'il a sûrement été racheté par les Génois pour faire du transport de matériaux entre 1500 et 1550 »



Capture issue du modèle 3D de l'épave Sanguinaires C, vue de l'avant

Blocs de calcaire dolomique



Gênes», livre-t-il. C'est cet important chargement, qui au fil des ans a formé un impressionnant tumulus de pierres de 18 m de long, 12 m de large et 2,80 m de haut au fond de l'eau, qui a été au centre de toutes les attentions cette année. «Cela faisait trois ans que l'on menait des campagnes de fouilles, au cours desquelles nous avons ouvert des sondages à l'avant et à l'arrière du bateau. Mais en termes de sécurité pour nous et pour le site, ce tumulus de pierres avait des risques de tomber. Nous avons donc fait le choix de l'été, pour ne garder qu'une couche de pierres qui soit protectrice de l'épave et de retirer toute la partie supérieure qui nous encombrait», indique Marine Sadania. Une opération complexe et minutieuse qui a conduit des plongeurs démineurs de la Marine nationale à intervenir sur le site durant cinq jours. Grâce à une collaboration de longue date entre le Drassm et la Marine nationale, huit spécialistes du GPD Med, embarqués à bord du bâtiment-base des plongeurs démineurs *Pluton* ont ainsi procédé au démontage partiel et méthodique de l'impressionnant chargement de pierres. «Ils ont fait un travail extraordinaire», dit Hervé Alfonsi tandis que Marine Sadania précise: «Nous n'avons pas seulement procédé à un démontage du tumulus, mais aussi à un protocole d'enregistrement des pierres au fur et à mesure qu'elles

étaient retirées afin de comprendre s'il y a une organisation dans ce chargement». La composition de ces roches, laissées pour la plupart au fond de l'eau dans les poches de sable proches du site, est aussi l'objet de toutes les attentions. «Le calcaire dolomitique se retrouve sur l'ensemble du pourtour méditerranéen, mais cette année nous avons fait le choix de lancer des analyses pour comparer celui retrouvé sur le site au référentiel génois grâce à une collaboration avec l'Université de Gênes. Ainsi nous saurons si ces pierres venaient de Gênes. C'est une information très importante pour nous», insiste l'archéologue. Mais loin de se cantonner à un simple transport de matériaux, l'épave Sanguinaires C abritait aussi au fond de ses cales d'autres trésors, à commencer par de nombreuses céramiques. «Elles semblent confirmer l'origine génoise de ce navire dans le sens où l'on a principalement des céramiques originaires de Pise, caractéristiques du début du XVI^e siècle, dévoile Hervé Alfonsi. À ce stade, nous avons découvert sur ce navire trois types de céramiques principaux: de la céramique «a stecca», de la «graffita a punta» et de la céramique pisane archaïque. À côté de ces trois céramiques de type pisan, nous avons mis au jour de la céramique ligure, des pots à pharmacie ou à onguents que l'on appelle des «albarelli», mais aussi ce qui pourrait être de la céramique de

«Nous n'avons pas seulement procédé à un démontage du tumulus, mais aussi à un protocole d'enregistrement des pierres au fur et à mesure qu'elles étaient retirées afin de comprendre s'il y a une organisation dans ce chargement»



Albarelli (pots à pharmacie ou à onguents)

Céramique pisane, décor à l'oiseau



Photo Marione Sadani, DRassm



Coupelles pisanes, «graffite polichrome», épave de Rondinara



Photo Werner Wilmann

Bordage à clin

REPÈRES LEXIQUE

CÉRAMIQUE

Le décor de céramique dit «a stecca» est réalisé par l'enlèvement ou l'incision, avec un outil de potier appelé «estèque», de la couverte (le vernissage appliqué sur la poterie), laissant ainsi apparaître la terre nue. Les motifs les plus courants affectent des formes curvilignes ou d'inspiration végétale. Des coupes pisanes décorées «a stecca» ont été découvertes lors des fouilles de l'épave Rondinara 1 (Bonifacio) en 1982.

Monochrome ou polychrome, la céramique «graffita a punta» ou encore dite «a graffito» présente des décors (souvent géométriques ou floraux) réalisés par incision de la pâte ou de son revêtement au moyen d'une pointe fine. Céramiques «a stecca» ou «a graffito» ont été retrouvées lors des fouilles du Bastion Saint Georges, à Algajola

MARINE

Dans la très grande majorité des cas, la partie extérieure de la coque d'une embarcation en bois est constituée de bordés, éléments longitudinaux fixés sur des membrures transversales.

Au contraire des bateaux méditerranéens à bordage lisse, la coque de Sanguinaires C est construite «à clin», une méthode de construction navale qui consiste à faire recouvrir chaque bordé par le bordé supérieur, à la manière d'un toit de lauzes.

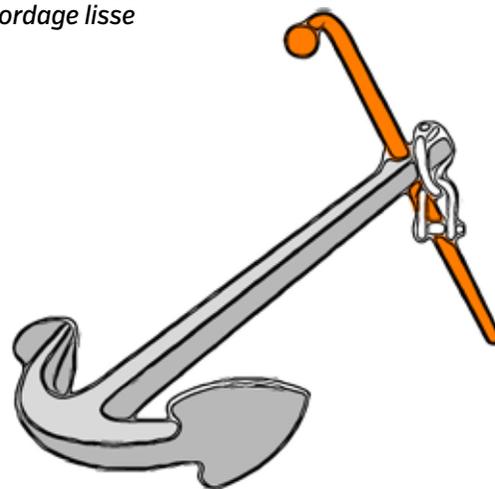
Le jas est la partie transversale de l'ancre de marine traditionnelle, représentée en orange sur la figure ci-contre. ■ EM & EP

Sources : Drassm & Éléments pour une typologie de la céramique au XVI^e siècle en Corse : Le bastion de Saint-Georges à Algajola, par Daniel Istria et Henri Marchesi.



Photo EP • ICN

Bordage lisse



bord comme une marmite ou des fragments de pichets. L'eau de mer ne les a pas abimées. Pour certaines, on pourrait croire qu'elles sortent de chez le potier!» Sorties de l'eau lors des différentes campagnes de fouilles sur l'épave, ces céramiques qui ont passé de nombreux siècles sous l'eau ont été dessalées et protégées avant d'être étudiées de façon plus précise par le président de l'Arasm, en collaboration avec deux universitaires d'Aix-Marseille Université. «Les modèles des céramiques peuvent nous en apprendre beaucoup sur le moment du naufrage car ils sont très évolutifs dans les décors et la forme au fil du temps. En l'état actuel de nos découvertes, je peux ainsi dire que ces céramiques ont été réalisées entre 1530 et 1560. Cela cadrerait avec le type de construction du bateau», note Hervé Alfonsi. Autres découvertes importantes faites sur le site : deux ancres à jas en bois, deux grandes meules en conglomérat et surtout un rarissime couvercle en bois provenant d'une boîte de compas de navigation «qui témoigne de la richesse de la culture matérielle de cette épave» selon la préfecture maritime de la Méditerranée. «C'est un site très intéressant car il est très

complet avec son chargement, l'épave en bois en-dessous, ses équipements et ses ancres. Nous avons un très bel ensemble très homogène, qui a été très bien préservé, une épave sur laquelle il n'y a probablement pas eu de récupération, ajoute Marine Sadania. Ce tumulus de pierres a contribué à préserver l'épave, s'est fondu dans le paysage et est demeuré intact, du moins jusqu'à notre arrivée. À terme, nous avons vraiment l'ambition et l'envie de partager ces découvertes avec les Ajacciens et les Corses. Nous cherchons comment on pourrait valoriser cette épave et la restituer au grand public». En attendant, jusqu'au 16 octobre, l'équipe de recherches poursuit ses investigations grâce à l'appui logistique de la Fédération française d'études et de sports sous-marins et du club de plongée E Ragnole. De nouvelles fouilles seront ensuite programmées en 2022 et 2023. Avec ces différents indices arrachés au ventre de l'épave et à l'expertise de spécialistes pluridisciplinaires français et internationaux, une partie des secrets de l'histoire de ce mystérieux navire qui sombra un jour au large d'Ajaccio seront peut-être bientôt enfin dévoilés. **Manon PERELLI**

«À terme, nous avons vraiment l'ambition et l'envie de partager ces découvertes avec les Ajacciens et les Corses. Nous cherchons comment on pourrait valoriser cette épave et la restituer au grand public»

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



vosre contact : **Albert TAPIERO**

☎ 04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

“

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010

”

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'  **Infolegale**
& marketing

TRANSPORTS MARITIMES

« La Corse n'a pas à porter seule le poids de la condamnation »



D'après photo DR

Le Conseil d'État a tranché, la Collectivité de Corse devra verser 86,30 M€ à la compagnie maritime Corsica Ferries en réparation d'un préjudice lié au « subventionnement illégal » de l'ex-SNCM de 2007 à 2013. La décision, tombée à la veille de la session de rentrée de l'Assemblée de Corse, a été au centre de toutes les attentions de l'hémicycle. « C'est environ 35 % de notre investissement annuel. Si on l'échelonne sur plusieurs années à 10 ou 15 %, nous sommes dans une situation catastrophique », a souligné Gilles Simeoni, président de l'Exécutif le 30 septembre, pointant une situation d'autant plus inquiétante qu'avec la crise Covid, les finances de la collectivité sont déjà mises à rude épreuve et que l'impact pourrait être désastreux sur ses capacités d'investissement. Il a insisté sur le fait que « la Corse n'a pas à porter seule le poids de la condamnation », arguant qu'au moment où ce service public litigieux avait été mis en place « tous les protagonistes savaient qu'il était vicié », à commencer par l'Etat. « D'abord, il avait l'autorité de contrôle et il ne l'a pas exercé. Ensuite, il n'a pas transmis le contrat de DSP maritime à la Commission européenne alors qu'il avait l'obligation de le faire. Enfin, il était actionnaire de l'ex-SNCM et il a approuvé la surcompensation illégale », a-t-il déploré en ajoutant que la somme fixée pour la réparation est « disproportionnée et ne correspondant pas à la réalité du préjudice ». Paul-Félix Benedetti, leader de Core in Fronte, a lui aussi dénoncé une « somme déraisonnable et farfelue [...] Est-ce que la Corsica Ferries veut se positionner en partenaire de la Corse ou veut-elle gagner sur le dos des Corses ? ». « Cette condamnation, c'est de l'argent que l'on prend à la Corse, des capacités à investir en moins », ajoute Saveriu Luciani d'Avanzemu, tandis que sur les bancs de la droite, Laurent Marcangeli reconnaît « un très mauvais coup porté à la Corse ».

Après cette décision définitive en droit interne, pour laquelle il a annoncé engager un recours auprès de la Commission européenne sur le « principe d'une juste indemnisation », Gilles Simeoni a aussi marqué son inquiétude quant à l'avenir du service public et notamment de la future compagnie maritime régionale voulue par l'Exécutif. « Entre le moment où nous avons fait voter le principe de création de la compagnie maritime notamment à travers une Semop, validée par la Commission européenne, cette dernière est revenue sur le principe de la Semop, et au-delà sur celui de service public en nous disant : laissez faire le marché, a-t-il expliqué. Il faut que nous convainquions le gouvernement de la justesse de notre demande d'un service public maritime, que nous configurions celui-ci par rapport aux besoins de l'île et le fassions valider par l'Union Européenne. » ■ MP

CHERTÉ DES CARBURANTS

L'Exécutif propose un plan d'action

Le sujet n'est pas nouveau, mais c'est suite à la crise des Gilets Jaunes et à la conférence sociale qui en avait découlé en 2019 sur l'île qu'il avait véritablement été remis au centre des priorités. Lors de la session de rentrée de l'Assemblée, le 1^{er} octobre dernier, Gilles Simeoni, a présenté un rapport visant à agir contre la cherté des carburants en Corse : « Cela fait plus de 34 ans que nous ne trouvons pas de solution satisfaisante. Cela démontre que le problème est complexe. Avec ce rapport, pour la première fois, nous ouvrons un chemin au plan politique et technique ». Diverses études ont été réalisées sur le sujet dont la dernière, rendue par l'Autorité de la concurrence il y a tout juste un an, a cherché à comprendre les raisons du surcoût des prix à la pompe par rapport à ceux pratiqués sur le continent. « Nous avons cherché à savoir si certains opérateurs prenaient une marge supérieure à celle pratiquée sur le continent, s'ils faisaient des sur-bénéfices ou encore quelles étaient les contraintes objectives. Nous avons beaucoup avancé et nous avons identifié l'ensemble de la chaîne », a souligné le président de l'Exécutif. Plusieurs pistes d'actions, proposées à travers ce rapport, ont pu être établies pour faire avancer les choses. À commencer par la proposition de l'entrée immédiate de la Collectivité de Corse aux instances décisionnelles de Rubis Énergie, société en situation dominante dans le secteur sur l'île. Le rapport prévoit aussi l'approfondissement de l'analyse de la situation microéconomique locale, l'utilisation du mécanisme dérogatoire permettant de bloquer l'évolution du prix à la pompe, la proposition d'évolution législative et réglementaire portant sur le système global de fixation du prix des carburants, ou encore le développement d'une fiscalité adaptée aux spécificités insulaires. Enfin, à travers cet objectif de baisse des prix des carburants, l'Exécutif explique aussi aspirer à une dynamique d'ensemble « intégrant les autres considérations considérées comme légitimes », qui passe notamment par la « mise en œuvre d'une fiscalité adaptée aux contraintes de l'insularité et bénéficiant à des objectifs d'intérêt général » et le « renforcement de la mobilité douce et des solutions de mobilité autres que le véhicule automobile individuel ». Dans ce droit fil, le président de l'Exécutif insiste sur le fait qu'il faut désormais « ouvrir rapidement la discussion avec le gouvernement pour mettre en place les solutions qui s'imposent ». Le rapport a été adopté avec la non-participation des groupes Avanzemu et un Soffiu Novu. ■ MP

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

DÉVELOPPER LA MÉDIATION DANS LE RÈGLEMENT DES LITIGES



Photo Claire Giudici

En Corse, près du tiers des litiges examinés par le Tribunal administratif de Bastia concernent le droit de l'urbanisme, contre 7 % sur le plan national.

Pour 2021, le nombre des affaires, tous domaines confondus, est déjà en augmentation.

Le président Thierry Vanhullebus a insisté sur l'intérêt de la médiation qui permet d'éviter la procédure contentieuse, souvent coûteuse pour les parties, en argent comme en temps, mais encore trop peu utilisée dans les litiges administratifs

Le tribunal administratif (TA) de Bastia est l'un des 42 de France (31 en métropole, dont 5 en Île-de-France, et 11 en Outre-mer). Le dernier-né, à Montreuil, a vu le jour en 2009. Les TA portent le nom de la ville où ils siègent mais sont compétents sur un territoire regroupant souvent plusieurs départements. Ainsi, celui de Bastia est la juridiction de première instance pour toute la Corse. Les jugements en appel se font à Marseille, la juridiction suprême de l'ordre administratif étant le Conseil d'État. Les matières traitées concernent tous les litiges opposant une personne privée ou une personne publique aux services de l'État, à une collectivité territoriale (mairie, Collectivité de Corse, etc.), à un établissement public ou un organisme privé chargé d'une mission de service public. Si l'audience solennelle de rentrée

est l'occasion de rendre compte de son activité durant l'année écoulée, la crise du Covid-19 n'avait pas permis sa tenue, l'an passé. Et celle qui a été organisée le 1^{er} octobre 2021 l'a été en présence d'un public restreint. On a enregistré 1400 litiges en 2020 contre 1700 en 2019 mais on en prévoit déjà 1500 à 1600 pour la fin 2021. «Le tribunal a maintenu son activité, en dépit du contexte sanitaire, grâce à l'engagement de ses membres, au télétravail rendu possible avant même les confinements et grâce aussi à l'adoption des téléprocédures par les administrations et les avocats», souligne le président Thierry Vanhullebus. Il a jugé en 2020 plus d'affaires qu'il n'en a enregistrées, ce qui n'avait plus été le cas depuis 2012, exception faite de 2016. Nous avons 1518 affaires jugées, soit une hausse de 1,2 %. Le nombre des affaires en instance a été

« La répartition est propre à chaque tribunal. Le contentieux en matière de séjour des étrangers représente 40 à 50 % sur le continent, il est de 9,8 % à Bastia. En revanche, 30,2 % de l'activité touche au droit de l'urbanisme. Notre TA juge, à lui seul, plus de 60 % de l'ensemble des recours formés par les préfets contre des autorisations d'occupation du sol ».

réduit de 6 %. L'année 2021 sera, hélas, moins favorable. »

Les matières traitées à Bastia sont les mêmes que devant d'autres TA. « La répartition, précise le président, est propre à chaque tribunal. Le contentieux en matière de séjour des étrangers représente 40 à 50 % sur le continent, il est de 9,8 % à Bastia. En revanche, 30,2 % de l'activité touche au droit de l'urbanisme. Notre TA juge, à lui seul, plus de 60 % de l'ensemble des recours formés par les préfets contre des autorisations d'occupation du sol. Les litiges relatifs aux agents publics constituent la deuxième masse contentieuse (10,8 %) - les tribunaux administratifs étant pour eux ce qu'est le conseil des prud'hommes pour les salariés relevant du Code du travail. Viennent ensuite la police administrative (9,1 %) avec notamment les suspensions et invalidations de permis de conduire et les retraits de points, ou encore les fermetures administratives de débits de boissons, puis le contentieux des impôts (7,6 %) : impôts locaux, impôt sur le revenu ou sur les sociétés, TVA, taxes d'urbanisme et celui propre au Crédit d'impôt pour investissement en Corse. » Plus de 77 % des jugements et ordonnances du TA de Bastia sont confirmés en appel, ce taux atteignant même 85 % dans le domaine de l'urbanisme.

Timothée Gallaud, le rapporteur public, a rappelé combien l'activité juridictionnelle a été marquée par les mesures prises durant la pandémie : déférés devant le juge, les recours contre les arrêtés préfectoraux imposant le port du masque ont été rejetés quand ils concernaient les zones les plus passantes des agglomérations. De même que le recours contre l'interdiction d'accès à la grande roue à Bastia à Noël dernier. Les délibérations de certaines communes, notamment Sari-Solenzara - qui souhaitait ne pas imposer le masque -, ou Pruno - qui voulait autoriser la réouverture des bars, discothèques, salles de sport, etc. - ont été cassées : « La police sanitaire, rappelle le rapporteur, relève de l'État et non des collectivités territoriales. » Parallèlement, la décision interdisant BikingMan Corsica, épreuve cycliste sur longue distance se déroulant en individuel ou en binôme et ne mobilisant pas un public nombreux, a été retoquée, de même que la fermeture administrative d'un établissement de restauration rapide à Furiani. Par ailleurs, 2020 étant aussi une année électorale, elle a connu ses recours contre des élections municipales, à Centuri et Bastia particulièrement. Quant au contentieux relevant de l'urbanisme, il conservait son importance avec principalement l'annulation de la carte communale de Pianottoli-Caldarello, l'annulation partielle du PLU d'Ajaccio, ou des cartes communales de Vero ou Monacia d'Aullène.

Mais c'est l'importance de la médiation qui était particulièrement mise en avant lors de cette rentrée. En 2020, onze médiations ont été ouvertes au TA de Bastia. Sept le sont à ce jour. C'est peu, relativement au nombre d'affaires, mais la formule est encore récente et doit se faire connaître pour mobiliser. « Actuellement, nous sommes trois fois sur quatre face à

un refus des parties lorsque le tribunal la propose » remarque Thierry Vanhullebus

« Il faut dire que cette nouvelle mission a été créée il y a 5 ans, note Amaury Lenoir, délégué national à la médiation pour les juridictions administratives. Il a fallu, nous-mêmes, nous informer, nous former. C'est un changement important : nous ne sommes pas dans une procédure mais dans un processus ; il n'y a pas de décision mais un accord que les parties doivent respecter, la solution est co-construite et le règlement amiable. Sur le plan national, 80 personnes ont été formées. L'objectif n'est pas tant de désengorger les juridictions, mais principalement de déjudiciariser pour préserver, créer ou recréer le lien social que les procédures, qui peuvent être longues et coûteuses, mettent à mal. L'expérimentation de la médiation préalable obligatoire [MPO] a montré son intérêt concernant les droits et obligations des fonctionnaires, les actes relatifs à leur situation personnelle, les requêtes concernant les prestations, allocations ou droits attribués au titre de l'aide ou de l'action sociale, du logement ou en faveur des travailleurs privés d'emploi. Sur 5516 demandes de MPO, 4810 ont été engagées et 4364 terminées. Parmi elles, 3312 ont abouti à un accord, soit un taux de réussite de 76 % ! Le Conseil d'État a proposé de pérenniser la formule et le Sénat vient de l'adopter dans le projet de loi de Confiance dans l'institution judiciaire [articles 17 et 17 bis]. Par ailleurs, les ordonnances de recueil d'accords et d'entrée en médiation, dites « ordonnances 2 en 1 », ont été lancées par le TA de Strasbourg. Elles constituent également une véritable avancée et permettent d'engager bien plus de médiations et dans de meilleures conditions. »

Concrètement, comment fonctionnent-elles ? « Lorsque les parties sont destinataires de propositions de médiation, après un délai d'un mois environ, si elles restent taisantes, la juridiction sollicite un médiateur. C'est un professionnel qui prend contact, les informe, leur explique les différents fonctionnements afin qu'elles puissent prendre une décision éclairée en vue de régler leur litige à l'amiable. Si elles refusent, la suite sera contentieuse. » Reste qu'il est prévu dans l'ordonnance que le médiateur n'est pas rémunéré s'il ne recueille pas l'accord des parties. Au tribunal administratif de Nice, cette approche donne de bons résultats : elle permet, dans plus de 60 % des cas, d'engager la médiation contre 20 à 30 % lorsque le tribunal procède par de simples courriers. C'est tout un changement à mettre en place avec les administrations, les collectivités, les administrés, les agents de la fonction publique, les allocataires, les contribuables, les avocats, etc. « Le Conseil d'État a fixé un objectif de 1 % de médiations. À Bastia, avec les 11 engagées l'an passé et une quinzaine espérées cette année, nous y sommes presque. Mais, au regard de l'évolution de la masse contentieuse, qui peut atteindre +6 % en fonction des juridictions, il en faudra bien davantage. » ■

Claire GIUDICI

MARIUS MURACCIOLI

DE LA VOIX À L'ÉCRIT



Photo DR

Entre la voix et l'écrit, le cœur de Marius Muraccioli a longtemps balancé :

d'abord l'écriture durant pas moins de 10 ans comme collaborateur à Corse-Matin,

période au cours de laquelle il a sillonné les routes de l'extrême sud de l'île et de la Côte Orientale,

dont il n'a pas oublié ses incursions dans de nombreux villages, ensuite le micro

pendant près de trente ans sur les ondes de RCFM, dont il fut un des présentateurs des journaux,

en particulier le matin en langue corse.

Le lien viscéral avec l'écriture a toujours taraudé Marius Muraccioli. Ainsi, depuis son départ à la retraite, il y a plus de cinq ans, il n'a cessé de renouer avec les mots, de s'en approprier pour leur donner vie dans des livres dont l'un a été récemment publié par les éditions AEDIS et un autre qui le sera au printemps prochain. *Un paese una celebrità*, entièrement en langue corse, est une somme de chroniques qui évoquent des personnages devenus célébrités dans leur village ou leur canton. Des personnages peu ou pas connus mais qui jouissent d'une certaine notoriété sur la terre qui les a vus naître.

TRENTE- TROIS VILLAGES, TRENTE-TROIS « CÉLÉBRITÉS »

Dans le village de A Piupeta on se souvient de Pierre Vincenti Piobb éminent spécialiste de sciences ésotériques et occultes né en 1874 et décédé en 1942. Il s'engagea entre autres dans les recherches concernant les prédictions de Nostradamus. À Alandu, le souvenir de Sambucciu demeure toujours. De même à Bastelica celui de Sampieru, considéré comme la première figure du nationalisme corse. À Bonifaziu, on se souvient que Marie-Josée Nat était la fille d'une bergère, Vincentina Biancarelli. À Calacuccia, on n'est pas peu fier de compter parmi les enfants du village Gracieux Lamperti champion d'Europe de boxe de 1959 à 1962. À Carghjese on continue de « méditer » sur les fables de la Fontaine traduites en langue corse par Natale Rochiccioli. C'est à Cargiaca que Dominique Lucchini « u ribeddu » débuta sa vie de grand Résistant. De même à San Gavinu di Carbini le souvenir de Jean Nicoli est toujours aussi vivace. À Curbara, Marthe Franceschini, dite Davia, est connue pour avoir été impératrice du Maroc en 1786. Louis Costa né en 1863 à Cugnòculu Muntichji est considéré comme le pionnier du Parti Communiste en Corse. L'apéritif « Cap Corse » de Louis-Napoléon Mattei, d'Ersa a fait, lui, le tour du monde. Peru Casevechje est le village qui a vu naître Angelo Mariani dont le vin du même nom préfigura la création du Coca-Cola. Monticellu est le village de Michel Mallory, auteur-compositeur de chansons de nombreux chanteurs, parmi lesquels Johnny Halliday. À Rusiu, la voix de Charles Rocchi résonne toujours. À Muratu, on n'oublie pas que Raul Léoni, président du Venezuela en 1963, était enraciné à la famille Scribani. À Portivechju demeure, comme dans toute Corse, le souvenir impérissable de l'emblématique footballeur Claude Papi.

D'autres personnages qui ont fait époque et qui ont généré affection et sympathie prennent place dans l'ouvrage de Marius Muraccioli : Louis Capazza qui a atterri à Appietu avec son ballon sphérique au terme de sa traversée aérienne de Méditerranée en novembre 1886. À San Martinu di Lota, on a toujours

la fierté d'associer le nom de l'aviateur François Coli à celui de Charles Nungesser avec qui il a entrepris la traversée de l'Océan Atlantique le 8 mai 1927 à bord de leur avion *L'oiseau Blanc*. Les « fole » de Grossu Minutu font partie du patrimoine local de Perelli d'Alisgiani. On n'a pas oublié à E Ville di Petrabugnu Sebastianu Dalzeto, auteur du premier roman en langue corse *Pesciu Anguilla*.

À Sarrula è Carcopinu on a toujours à l'esprit que l'écrivain Francis Carco, auteur de nombreux romans, parmi lesquels *Jésus la Caille* était un Tusoli, originaire du village.

LE « BISOU DE NEZ »

Le bisou du nez et autres faits avérés est le titre du prochain livre de Marius Muraccioli qui paraîtra au printemps. En langue française cette fois-ci et toujours aux éditions Aedis auxquelles il demeure très attaché. *Le bisou de nez* est le traditionnel salut des Omanais ainsi que du peuple Maori en Nouvelle-Zélande. Il ne peut, de toute évidence, être adopté comme geste barrière face aux différents virus qui ont littéralement bouleversé notre vie. Mais d'autres saluts peuvent se substituer à nos manières risquées de se dire bonjour. Il en est question dans ce livre tout au long duquel Marius Muraccioli donne une réponse à ce que vous ne saviez peut-être pas. Saviez-vous par exemple que l'on doit le premier CV à Léonard de Vinci, que le « banc de la bonté » est une initiative de plusieurs municipalités italiennes, que le nom de Socrate est associé au mot acrasie, que nous avons tort de mépriser ces herbes que nous appelons *erbaccie*, que la littérature de deux écrivains italiens Andrea Camilleri et Marcello Fois, nous rapproche de la Sicile et de la Sardaigne ? ■ Julien BIAGGI



CARNETS DE BORD

BERNARD TAPIE ET LES CLAMEURS DU VÉLODROME

par Béatrice HOUCARD

De Bernard Tapie, que retiendra la postérité? Pour résumer ce que fut l'homme, tant il est difficile de choisir entre «chef d'entreprise», «politicien» et «show man», il faut consulter un dictionnaire des adjectifs: il était exaspérant, charmeur, hâbleur, charismatique, menaçant, provocateur, créatif, menteur, conquérant, audacieux, dominateur, combatif et, sa fin l'a montré, courageux.

Tapie, c'était un touche-à-tout de génie, tendance mauvais garçon. Il croquait la vie à pleines dents, sans regarder de trop près à la méthode, chantait, jouait la comédie, se retrouvait député puis ministre, patron d'une équipe cycliste puis inspirateur d'une équipe de football qu'il emmena au sommet.

Jamais les Marseillais n'oublieront le magicien de l'OM. Jamais non plus les amateurs de cyclisme n'oublieront que Bernard Tapie était arrivé, au milieu des années 1990, avec une grande gueule et des méthodes révolutionnaires dans un milieu ultra-conservateur. Il avait fait remplacer sur les vélos les vieilles pédales à cale-pieds par les fixations qu'on trouve sur les skis (il n'était pas pour rien patron de la firme Look, qui les fabriquait). Dans le cyclisme, il fit aussi flamber la grille des salaires, décida parfois du nom du vainqueur et organisa de fausses images fraternelles, comme celle de Bernard Hinault et Greg LeMond, qui ne s'aimaient pas, bras dessus bras dessous en haut de l'Alpe d'Huez. A l'époque, on y a cru. C'était ça aussi, Tapie: un magicien qui vous faisait prendre une combine pour un exploit.

On passera sur les péripéties qui l'ont conduit, à Marseille, du Vieux Port à la prison des Baumettes; et sur l'affaire du Crédit Lyonnais, que seuls les spécialistes comprennent et où la justice n'a toujours pas dit son dernier mot. On se souvient surtout que, dans les années 1980-1990, Bernard Tapie fut une véritable star médiatique, utilisé par François Mitterrand pour faire tomber Michel Rocard. Si les chaînes d'info avaient existé à l'époque, elles auraient fait du Tapie vingt-quatre heures sur vingt-quatre, en l'imaginant successivement à la mairie de Marseille, à la présidence de la région et pourquoi pas, pendant qu'on y est, à la présidence de la République,



D'après photo DR

sondages à l'appui: 21 % des Français l'imaginaient bien à l'Élysée. Mais quand Bernard Tapie alla défier Jean-Marie Le Pen aux élections législatives, en 1988, il prit soin de ne pas se présenter dans la même circonscription que le président d'alors du Front national. Courageux mais tout de même un peu matamore, face à cet autre matamore qu'était Jean-Marie Le Pen. En 1993, il se rendit même chez Le Pen, démontrant que le combat pouvait cacher la connivence: il s'agissait de convaincre le président du FN de maintenir un candidat pour assurer la victoire de Tapie au second tour. Le Pen accepta et Tapie fut élu à Gardanne.

Bernard Tapie restera comme l'incarnation de ces années qu'on a appelées «les années fric». Qui, aujourd'hui, se vanterait de piloter lui-même son jet privé sans culpabiliser devant son bilan carbone? Qui oserait donner l'impression qu'il suffit de mettre quelques liasses sur la table ou de signer un gros chèque pour acheter ce qu'on veut, un jour les châteaux de Bokassa dans le Loir-et-Cher, le lendemain Manufrance et Wonder (faisant lui-même le spot publicitaire pour les piles qui ne s'usent que si l'on s'en sert), et le surlendemain l'Olympique de Marseille?

Dans les derniers mois, Bernard Tapie en a sûrement bluffé plus d'un, côté détracteurs, en parlant de sa maladie et en incitant ceux qui en sont victimes à se battre et à faire confiance à la médecine. Il encouragea même tout le monde à se faire vacciner contre le Covid, jugeant qu'il fallait être «cinglé» pour ne pas le faire. Christiane Taubira, qui se présenta avec lui aux élections européennes de 1992 quand ils étaient tous deux radicaux de gauche, pourrait suivre l'exemple au lieu de s'enfermer dans une neutralité trompeuse. C'est sous les voûtes de la cathédrale de La Major, à Marseille, que doivent avoir lieu les obsèques de Bernard Tapie. Là même où, en 1986, il avait fait sa première apparition publique à Marseille, un mois tout juste après avoir racheté l'OM. On célébrait alors les obsèques de Gaston Defferre, le maire bien-aimé de la ville. Bernard Tapie reposera au cimetière de Mazargues, à moins de trois kilomètres à vol d'oiseau du stade-vélodrome, rebaptisé «Orange». Quand le mistral sera porteur, il pourra en deviner les clameurs. ■

CINÉMA

Corsica. Doc

Pour sa quinzième édition, le festival du film documentaire Corsica. Doc propose une sélection d'une vingtaine de films, courts ou longs métrages, autour de l'art, l'émotion esthétique et l'usage de l'art. Usage s'entend ici non pas au sens utilitaire qui peut valoir à l'art, en certaines circonstances, l'étiquette «*non-essentiel*» mais au sens où il nous aide à penser, vivre, nous créer un art de vivre, développer un regard critique ou parfois nous abstraire, ne serait-ce que quelques instants des réalités d'un monde où nos vies sont trop souvent réduites à des chiffres, des lignes d'écriture comptable. En témoigne, par exemple, le court-métrage *Dix minutes de vie* [1978] dans lequel le réalisateur, scénariste et journaliste Herz Frank saisit toute la palette des émotions que reflètent les visages d'enfants lettons regardant un spectacle de marionnettes. De Werner Herzog découvrant les peintures de la grotte Chauvet à Wim Wenders rendant hommage à Pina Bausch, en passant par Alain Resnais qui réanime le Guernica de Picasso, un panorama de la manière dont des artistes ont voulu (et sont parvenus à) mettre en images et en sons cette mystérieuse émotion artistique. Au programme également, la compétition Nouveaux talents, avec vingt films, longs et courts métrages, sélectionnés cette année parmi les 430 films reçus; des ateliers scolaires, des rencontres et une web TV du festival réalisée par les étudiants en licence pro cinéma et audiovisuel de l'IUT de Corte. Comme l'an passé, des films de la compétition seront repris sur la plateforme Allindi durant la semaine qui suit le festival. Par ailleurs, des films du festival seront rediffusés dans trois villages de l'intérieur [Sollacaro, Bilia et Marignana] ainsi qu'à Corte et au lycée agricole de Sartène.

Du 8 au 13 octobre 2021. Cinema Ellipse et palais des congrès, Ajaccio. ☎ 04 95 10 63 10 [L'Ellipse], 04 95 51 55 44 [palais des congrès] & /www.corsicadoc.fr



LITTÉRATURE

Puetica in Campile

Orma Creazione organise une journée consacrée à la poésie écrite et orale animée par Stefanu Cesari, poète et essayiste, auteur notamment de *Bartolomeo in cristu* (Ed. Eoliennes), et Jean-Luc Luciani, enseignant en philosophie, auteur de *Musa chì parte da Corscia* (Ed. Alain Piazzola) ouvrage qui met à l'honneur les poètes originaires du Niolu, à travers des photos, textes et poésies. Avec leurs invités, ils aborderont deux thématiques: «*Locu: une parolla necessaria/Lieu: une parole nécessaire*» et «*Trà puesia tradiziunale è literatura/Entre poésie traditionnelle et littérature*». Autour de Stefanu Cesari, l'écrivain, poète et vidéaste Antoine Graziani, la poétesse Angèle Paoli qui anime la revue *Terres de femmes*, et le poète Jean-François Agostini, fondateur de l'association littéraire Entrelignes, parlent de ces lieux où s'enracine leur action, leur création. Jean-Luc Luciani accueille Lucia Santucci, militante de la langue corse qui promeut la littérature auprès des jeunes et Olivier Ancey, enseignant de langue et culture corses, chanteur de chjam'è rispondi, auteur du recueil de poésies *Tarra matre* (Ed. Albiana) pour une rencontre et une confrontation de leurs démarches poétiques respectives. Des échanges suivis, à partir de 19 heures, par des joutes verbales ouvertes à des improvisateurs de tous âges. Cette journée est complétée par une exposition des aquarelles Murielle Giammari Dionisi et des pastels de Beatrice Pronesti.

Le 9 octobre 2021, de 10 heures à 21 heures Place de l'église, Campile. ☎ 0772 50 91 26 & www.facebook.com/ORMA-Creazione-117057430156873



THÉÂTRE JEUNE PUBLIC

Le petit garde rouge

Après la création des *Contes chinois* en 2008, le metteur en scène François Orsoni et l'auteur et dessinateur Chen Jiang Hong poursuivent leur collaboration avec cette adaptation à la scène de *Mao et moi*, album autobiographique de Chen Jiang Hong paru en 2008 à l'Ecole des Loisirs. L'auteur y retrace son parcours; celui d'un enfant chinois pris dans la tourmente de l'histoire: alors qu'il coule une enfance paisible auprès de ses parents, grands-parents et sa sœur sourde-muette, sa vie est bouleversée par l'arrivée de la Révolution Culturelle. Comme lors de leur précédente collaboration, durant la représentation, Chen Jiang Hong dessine en «live» et, explique-t-il: «*Je pense qu'il est de mon devoir de transmettre ce récit aux jeunes générations, afin qu'elles puissent mieux comprendre la Chine d'aujourd'hui, mais aussi comment cet épisode a durablement marqué xx^e siècle. Je vois aujourd'hui cela comme une mission, à la fois politique et humaniste, et le théâtre permet cela, bien au-delà du livre. Je ressens la nécessité de me faire "l'outil" d'une ambition artistique qui me dépasse, et d'avoir le courage de me confronter à mon passé sur un plateau. C'est avec beaucoup d'émotion, et un sentiment de véritable responsabilité vis à vis du jeune public, que je souhaite donner suite à la belle aventure esthétique et humaine qu'ont été les Contes chinois*». Le spectacle est coproduit par la Maison de la culture de Seine-Saint-Denis, le Spaziu culturale Natale Rochiccioli de Carghese, la Ferme du Buisso et la Scène nationale de Marne-la-Vallée. La représentation au Spaziu culturale Natale Rochiccioli est une présentation publique d'étape de création.

Le 15 octobre 2021, 19 heures Spaziu Culturale Natale Rochiccioli, Cargèse. ☎ 09 62 61 95 14 & www.cargese.corsica/spaziu-culturale-natale-rochiccioli/





**agir
PLUS**

SOLUTION CHAUFFAGE PERFORMANT

➔ **DE CONSOMMATION**

⊕ **DE CONFORT**

OPTEZ POUR LA CLIMATISATION
RÉVERSIBLE ET BÉNÉFICIEZ D'UNE PRIME
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE* DE **500 €**

Faites une simulation de prime et demandez un
devis à une entreprise partenaire Agir Plus sur
corse.edf.fr/agirplus/